

ARRÊTÉ DE VOIRIE **Relatif à l'installation de la fibre optique**

Le Maire de Balleroy sur Drome,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-3 issu de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 – article 71,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la société SAS ARMOR FORAGE, chez sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 26 novembre 2021 pour le forage dirigé pour la pose de fibre optique.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux de forage concernant la pose de fibre optique par la SAS ARMOR FORAGE, pour le compte de la société AXIAN, auront lieu rue Marie-Louise Gallais au cours de la période comprise entre les 06 décembre 2021 et le 13 décembre 2021.

A charge pour lui de se conformer aux réglementations en cours et aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : Le pétitionnaire est informé qu'il doit se renseigner auprès du service réseaux et canalisations (<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>) sur l'existence d'ouvrages à proximité de son projet.

Article 3 – L'installation des structures et équipements doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux. Elle doit, d'autre part, respecter les normes en vigueur.

Article 4 - Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature que ce soit.

Article 5 -La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Balleroy-sur-Drôme

Monsieur le Chef de la caserne des Pompiers de Balleroy-sur-Drôme

L'Agence Routière de Bayeux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à **Balleroy-sur-Drôme**

Le 26 novembre 2021.

Le Maire adjoint,
Christophe DUPONT

